



SERVICE EAU POTABLE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour l'année 2026

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice est organisé dans les EPCI comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les finances du SIAEP de CONDOM-CAUSSEUS sont organisées en deux budgets distincts : un pour le service assainissement collectif, un pour le service eau potable.

### Evolution du périmètre

---

Communes membres à la carte eau potable :

- 12 Communes avec 6 117 abonnés au 31 décembre 2024
- liste des Communes membres: BERAUT, BLAZIERT, CASSAIGNE, CASTELNAU SUR L'AUVIGNON, CAUSSEUS, CONDOM, MAIGNAUT TAUZIA, MAS D'AUVIGNON, ROQUEPINE, SAINT ORENS POUY PETIT, SAINT PUY, TERRAUBE

Le périmètre du syndicat n'a pas connu de modification sur la compétence eau potable en 2025.

### Evolution prévisionnelle des recettes

---

Les recettes de fonctionnement sont constituées du produit de la vente d'eau

## Evolution des assiettes

- ✓ La moyenne de consommation d'eau ressortant du rapport annuel du concessionnaire 2024 est de 111 m<sup>3</sup> par an et par abonné (120 m<sup>3</sup> en 2023) ce qui représente un volume de 735 535 m<sup>3</sup> vendus sur l'année pour l'ensemble des services.
- ✓ les recettes de vente d'eau 2025 ont été conformes aux prévisions budgétaires.

## Evolution des tarifs

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la réflexion menée en 2022 sur l'évolution des tarifs dans le cadre du projet de création de la nouvelle usine de production d'eau potable. Il a été décidé, à cette occasion et sur la base du planning prévisionnel des travaux, de mettre en place un seul tarif sur l'ensemble du territoire du Syndicat et de prévoir une évolution du prix sur 5 ans, les travaux de création de l'UTEP devant prendre fin en 2026.

Ce lissage sera revu chaque année en fonction des besoins réels de financement de ce projet.

### Tarifs HT

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
part fixe HT (€ par an)	31,00	46,72	62,44	78,16	93,88	109,60
part variable HT (€ par m <sup>3</sup> )	0,5900	0,7271	0,8643	1,0014	1,1386	1,2757

Monsieur le Président propose de maintenir les tarifs votés pour l'exercice 2026.

Il propose également de fixer le niveau de recettes attendues à 1 200 000 €.

## Situation financière 2025

Autofinancement brut : 677 477,17 € (615 250,95 € en 2024)

Autofinancement net : 551 969,53 € (489 743,31 € en 2024)

### Encours de la dette :

- 2022 : 7 emprunts
  - annuité totale : 200 108,07 €
  - capital restant dû au 31 décembre 2022 : 1 912 298,24 €
- 2023 : 6 emprunts
  - annuité totale : 187 447,68 €

- capital restant dû au 31 décembre 2023 : 1 775 726,02 €
- 2024 : 6 emprunts
  - annuité totale : 186 726,29 €
  - capital restant dû au 31 décembre 2024 : 1 639 341,08 €
- 2025 : 5 emprunts
  - annuité totale : 169 713,24 €
  - capital restant dû au 31 décembre 2025 : 1 513 833,44 €
- 2026 : 5 emprunts
  - annuité totale : 154 599,65 €
  - capital restant dû au 31 décembre 2026 : 9 397 688,02 €

### Structure de la dette

Le service eau potable compte 5 emprunts dont deux ont un taux d'intérêt fixe et trois sont indexés l'un sur l'index Euribor, les deux autres sur le taux du livret A.

L'ensemble des emprunts, à taux fixe ou à taux variable simple est donc classé, selon la charte Gissler, en structure de produits classe A : produits non risqués.

### Capacité de désendettement

Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut. La capacité de désendettement maximale des collectivités locales est fixée à 12 années avec un seuil de vigilance qui s'établit à 10 ans.

- ratio 2019 : 3,70 ans
- ratio 2020 : 5,66 ans
- ratio 2021 : 4,77 ans
- ratio 2022 : 7,22 ans
- ratio 2023 : 6,39 ans
- ratio 2024 : 2,66 ans
- ratio 2025 : 2,23 ans
- ratio 2026 : ce ratio connaîtra une augmentation conformément au plan de financement des travaux d'investissement 2026 et, notamment en raison de l'emprunt contracté pour la création de la nouvelle usine de production.

### Perspectives

Monsieur le Président indique que, pour financer les travaux de création de la nouvelle usine de traitement d'eau potable (UTEP), un emprunt avait été inscrit dans les prévisions budgétaires 2025. Cet emprunt a été contracté en décembre 2025 mais prévoit une période de préfinancement de 2 ans : les travaux devraient débuter fin 2026, le capital sera appelé au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Cet emprunt sera inscrit au budget 2026.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- 2020 : 336 660,87 € : la diminution de ces dépenses par rapport à 2019 s'explique par la crise sanitaire qui a induit un report des travaux en régie prévus sur l'exercice

- 2021 : 362 070,77 €
- 2022 : 493 925,52 €
- 2023 : 597 267,65 €
- 2024 : 558 376,47 €
- 2025 : 672 308,10 €

Monsieur le Président propose de fixer les dépenses de fonctionnement relatives aux charges à caractère général et charges de gestion courante pour l'exercice 2026 dans l'objectif de les maintenir à un niveau constant avec une augmentation de 1% par rapport aux dépenses 2025, hors charges de personnel.

Les frais de personnel vont connaître une augmentation substantielle suite au recrutement d'un agent à temps complet sur le service eau potable et sur le secrétariat et l'installation du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le compte de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Ainsi, l'objectif prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2026 est de 738 972,53 €.

Monsieur le Président propose de faire supporter au budget assainissement collectif la part des charges de personnel correspondant à la gestion des équipements en régie, y compris la reprise de l'agent d'exploitation du service anciennement concédé à hauteur de 310 000 €.

## Investissements

(les montants sont exprimés HT)

### Travaux réalisés en 2025

- travaux du plan d'action de réduction des pertes en eau :
  - CONDOM – renouvellement réseau rue Dutoya et rue Bazax : 151 425,17 €
- nouvelle usine de production d'eau potable
  - maîtrise d'œuvre, études géotechniques, acquisitions foncières, dossiers réglementaires : 11 035,74 €
  - études d'exécution lot 1 – Process : 332 050,83 €
- travaux en régie :
  - CASSAIGNE – dévoiement réseau Lieu-dit Bomit : 1 134,71 €
  - CONDOM – renouvellement réseau rue Sainte Claire : 29 578,94 €
  - CONDOM – renouvellement réseau CVM Petit Courtiol – Mondessin - Ciprianis : 71 677,82 €
  - CONDOM – dévoiement réseau Hameau de Gourragne : 2 352,47 €
  - CONDOM - SAINT PUY – dévoiement réseaux : 5 500,00 €
  - MAS D'AUVIGNON : dévoiement réseau lieu-dit Saint Mézard : 1 936,14 €
  - TERRAUBE – renouvellement réseau CVM lieu-dit Miremonde : 3 125,41 €
- travaux 2025 :
  - participation à la création de branchements neufs : 3 930,62 €

- CONDOM – mise en sécurité réservoir Mahourat : 43 250,32 €
- schéma directeur : 8 370,00 €

### Principaux travaux envisagés en 2026

- travaux du plan d'action de réduction des pertes en eau :
  - CAUSSENS – renouvellement réseau RD7 : 60 000,00 €
  - CONDOM – renouvellement réseau rue Dutoya et rue Bazax : 11 404,71 €
- nouvelle usine de production d'eau potable
  - maîtrise d'œuvre, études géotechniques, acquisitions foncières, dossiers réglementaires : 217 374,39 €
  - travaux lot 1 – Process : 10 551 095,43 €
- travaux en régie :
  - CONDOM – renouvellement réseau cité Sainte Claire (100 ml) : 50 000 €
  - CONDOM – renouvellement réseau CVM Claouat (1 600 ml) : 30 000 €
  - CONDOM – dévoiement réseau Château de Beauregard (600 ml) : 20 000 €
  - TERRAUBE – renouvellement réseau CVM Miremonde – Ardure – La Fontaine – Moulin à Vent – Ouardère du Bas (8 225 ml) : 111 400 €
  - SAINT PUY – renouvellement réseau CVM Mirande – Le Plan – Guilleton (2 930 ml) : 46 000 €
- travaux hors régie :
  - CONDOM – mise en sécurité réservoir Moussaron : 7 193,00 €
  - CONDOM – mise à la côte avenue Briand et rue Duprat : 5 110,00 €
- schéma directeur: 185 940,50 €

### Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont composées des dotations aux amortissements et des emprunts.

- dotations aux amortissements
  - 2021 : 215 091,90 €
  - 2022 : 219 648,87 €
  - 2023 : 231 885,76 €
  - 2024 : 236 806,00 €
  - 2025 : 248 252,44 €
  - 2026 : 255 000,00 €
- emprunts : un emprunt d'un montant de 8 000 000 € a été contracté afin de financer les travaux de création de la nouvelle usine de production d'eau potable.
- subventions relatives au projet de construction de l'UTEP attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
  - maîtrise d'œuvre et missions complémentaires attribuée pour un montant de 375 715,00 €, un acompte de 50 % a été versé en 2025 et le solde sera reporté au budget 2026

- lot 1 – Process attribuée pour un montant de 5 093 415,00 €

## Evolution du besoin de financement

- 2020 : 89 666,41 €
- 2021 : 338 788,22 €
- 2022 : 400 185,81 €
- 2023 : 112 257,84 €
- 2024 : 179 755,93 €
- 2025 : 0

Pour 2026, les objectifs en matière de besoin de financement sont fixés à 188 643,46 €, ce qui correspond à la moyenne des résultats de 2020 à 2025 à laquelle est appliquée une augmentation de 1%.

## Etat du personnel

---

### Structure au 31 décembre 2025

- 5 agents à temps complet
  - 3 agents titulaires : un attaché territorial, un agent de maîtrise et un adjoint administratif
  - 1 technicien - agent de droit privé
- 1 agent à temps non complet :
  - 1 agent titulaire : adjoint technique

### Coût du personnel 2025

- agents titulaires :
  - charges salariales : 198 869,86 €
  - dont régime indemnitaire : 39 375,00 €
- agents non titulaires :
  - charges salariales : 109 240,90 €
  - dont régime indemnitaire : 10 768,94 €
- durée effective du travail : 35 heures hebdomadaires soit 1 607 heures annuelles

### Evolution des charges de personnel 2026

Prévisions en dépenses de personnel :

- agents titulaires et contractuels
  - charges salariales : 440 000,00 €
  - dont régime indemnitaire : 55 629,48 €
- structure : 4 agents titulaires, 3 agents contractuels
- durée effective du travail : elle est maintenue à 35 heures hebdomadaires soit 1 607 heures annuelles